



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16645</b>	De <b>Mme Valérie Rabault</b> ( Socialistes et apparentés - Tarn-et-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Soutien à la filière du raisin Chasselas de Moissac AOP	<b>Analyse</b> > Soutien à la filière du raisin Chasselas de Moissac AOP.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Valérie Rabault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les difficultés rencontrées par les producteurs de raisin de table du Chasselas de Moissac AOP. Les producteurs de Chasselas de Moissac ont en effet été confrontés à d'importants aléas climatiques au cours des dernières années, induisant des pertes de récolte qui mettent en difficulté les exploitations : épisodes de gel de 2021 et 2022, attaque du mildiou en 2023. Or bien que depuis la campagne 2019, les vignes de raisin de table soient rattachées au groupe « viticulture » pour le bénéfice de l'assurance récolte, les producteurs de Chasselas de Moissac ne sont pas éligibles au fonds d'urgence de 80 millions d'euros mis en place par le Gouvernement pour soutenir les viticulteurs en difficulté. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre des mesures de soutien complémentaires pour protéger les producteurs de vignes de raisin de table qui, comme les viticulteurs, ont été soumis à de forts aléas mais restent exclus du bénéfice du fonds de soutien.